

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Exercice : 2009

L'an deux mille neuf, le dix neuf octobre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M le Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11.

Présents : 8 - Représentés : 1 - Votants : 9

Date de convocation : 13/10/2009

PRÉSENTS : Gallet Claude, Gauthier François, Réau Martine, Morcel Jean-François, Lehen Claudine, Christeaut Marie-Pierre, Legeay Albert, , Lardinois Serge

ABSENTS : Djédéi Karim, excusé, Drouillat Michèle ayant donné pouvoir à Réau Martine, Duchâtel Juliette

RN 154

Le Conseil Municipal tient à affirmer sa position quant à l'aménagement de la RN 154. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, s'oppose formellement à la construction d'une autoroute.

Il tient à privilégier la proposition d'une 2X2 voies express, qui en terme d'aménagement du territoire irriguerait mieux celui-ci, en maintenant les entrées et sorties desservant les villes et les villages.

Concernant le domaine agricole, la 2X2 voies express serait moins consommatrice de terres agricoles, diminuant ainsi les emprises foncières.

Le tracé d'une autoroute rejettera obligatoirement une partie importante du trafic routier sur le réseau secondaire, en l'occurrence l'actuelle RN 154 et autres voies non adaptées à recevoir principalement les poids lourds.

En ce qui concerne la traversée d'Allonnes, cela représenterait 4000 à 5000 véhicules/jour, ce qui serait intolérable.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication et transmission à la préfecture le 21/10/2009.

A la Mairie, le 21/10/2009
M le Maire : Claude Gallet

